

Synthèse des frais scolaires

Année 2024 - 2025

Conformément aux prescrits de l'article 100 du décret « missions » du 24 juillet 1997 dont vous trouverez copie sur notre site, veuillez trouver ci-après l'estimation annuelle des frais qui vous seront demandés au cours de l'année scolaire. Ces frais seront repris dans des décomptes périodiques que vous recevrez au moins trois fois durant l'année scolaire. Ils seront à régler à l'Institut exclusivement par mode bancaire. Vous trouverez également un tableau récapitulatif, par année et par type de frais.

1. MODES DE PAIEMENT

1.1 Modalités de paiement

Deux modalités s'offrent à vous :

1. Le paiement de vos factures à la réception.
2. Le versement d'un montant mensuel fixe.

À titre purement indicatif, une somme de l'ordre de 45 €/mois devrait vous permettre de couvrir la majorité des frais scolaires obligatoires des 6 années de scolarité de votre enfant. Les frais non obligatoires (comme par exemple ceux liés à la location d'un casier) continueront de faire l'objet d'une facturation spécifique.

Les décomptes périodiques vous sont transmis par mail et, si vous avez opté pour un versement mensuel, vous y verrez le solde de votre compte (différence entre les frais réellement encourus et les montants versés). Si, en fin d'année, il subsiste un solde ouvert en votre faveur, il sera reporté sur l'année suivante.

Si votre enfant quitte l'école et qu'un solde en votre faveur subsiste, celui-ci sera versé sur le numéro de compte bancaire que vous nous avez transmis.

Les versements mensuels sont à effectuer sur le compte bancaire suivant :

BE49 7323 0907 3171

La communication à mentionner lors de **CHAQUE PAIEMENT** :

Nom & Prénom de votre enfant

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec notre économe via l'adresse mail : facturation@isaj.be .

Nous vous rappelons également l'existence d'un Fonds de Solidarité dont vous trouverez l'explicatif ci-dessous.

1.2 Location et achat des manuels scolaires

Pour les manuels scolaires et cahiers d'exercices nous vous proposons soit de les acquérir d'occasion auprès de l'association de parents, soit de les acheter neufs ou de les louer auprès de l'ASBL "***Rent a Book***" avec qui nous avons conclu un accord. Vous trouverez toutes les indications pratiques sur notre site web.

1.3 Fonds de solidarité

Pour les personnes éprouvant des difficultés financières, l'école dispose d'un fonds de solidarité destiné à leur venir en aide. Vous pouvez prendre contact avec la direction via mail direction@isaj.be ou via l'association de parents. Une discrétion totale est assurée.

2. FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

Ces frais sont directement liés au projet pédagogique de l'Institut.

2.1 Photocopies

Un montant couvrant le prix des photocopies est demandé. Un acompte sera réclamé lors du premier décompte et le solde vous sera demandé en fin d'année. Comme le prévoit le décret, le maximum facturable est de 75€ par an par enfant. Le calcul de l'estimation est basé sur la consommation effective de photocopies de l'année scolaire précédente.

La quote-part relative aux droits d'auteur est comprise dans ce forfait photocopies. Ces droits d'auteur sont prélevés par la société belge Reprobel qui redistribue les rémunérations pour la reprographie et le prêt public. Le législateur a en effet instauré un prélèvement sur les appareils de reprographie et sur les copies.

2.2 Journées sportives

Activités d'une journée entière pour les élèves des 1^{er} et 2^e degrés.

2.3 Piscine

Les élèves vont 5 à 6 fois à la piscine de Jodoigne durant l'année. Le prix du bain est de 3,00 € par séance. Le bonnet de bain étant rendu obligatoire par le bassin de natation, il vous est possible de demander un bonnet en prêt, au prix de 0,50 € par séance.

2.4 Activités culturelles

Différentes activités auront lieu tout au long de l'année et vous seront facturées à prix coûtant au fur et à mesure du déroulement de celles-ci. Citons entre autres, toutes années confondues : pièces de théâtre, séances de cinéma, jeunesses musicales, visites de musées, d'institutions publiques, d'expositions, visites de villes, journées récréatives, ...

2.5 Semaine de la solidarité

Différentes activités extrascolaires se dérouleront autour de cette thématique. L'école amènera les jeunes à prendre une place active dans la vie économique et sociale et à être des citoyens responsables. Des rencontres avec des intervenants extérieurs seront organisées. Cette semaine se clôturera par la marche parrainée au profit d'associations. Les frais demandés couvrent les animations et les sorties éventuelles y afférentes.

2.6 C.I.O.

Centre d'Information et d'Orientation de Louvain-la-Neuve pour les rhétos.

2.7 CNaVT

Le *Certificaat Nederlands als Vreemde Taal* est le diplôme de langue officiel de néerlandais pour l'obtention duquel les élèves de 6^e immersion devront passer des épreuves spécifiques.

2.8 Voyages / excursions

Divers voyages/excursions à but pédagogique peuvent être organisés tout au long du cycle scolaire. La participation à ces voyages est obligatoire.

3. FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS

3.1 Achats groupés

Vous avez la possibilité de souscrire à une formule d'achats groupés facultatifs qui vous permettra d'obtenir à prix réduit du matériel considéré comme indispensable pour la bonne organisation de certaines activités. Par facilité, nous considérerons que, sauf réponse défavorable de votre part (à notifier par écrit avant le 15 septembre), tous les élèves y seront automatiquement inscrits. En cas de refus de participation de votre part, vous vous engagez à acquérir par vous-mêmes le matériel prescrit par les enseignants.

Voici les achats groupés facultatifs proposés par l'école :

a) Matériel pédagogique

Certains cours comme les cours d'art, nécessitent l'usage d'un matériel spécifique dont il faut disposer dès le début d'année.

3.2 Participation au fond de solidarité

Le fond de solidarité a pour premier objectif **d'aider les familles** éprouvant des difficultés financières face aux frais scolaires.

Le conseil de participation a souhaité élargir l'intervention du fond au niveau de l'intervention financière demandée aux parents dans le cadre des **voyages avec nuitées** organisés par l'Institut : lorsque des enfants domiciliés auprès d'une même famille participeront à un voyage avec nuitées la même année scolaire, les parents pourront bénéficier, sur demande expresse de leur part auprès de economat@isaj.be, d'une ristourne de 20% par voyage pour deux enfants, 30% pour trois enfants et 40% pour 4 enfants.

Le fond de solidarité pourra également acquérir des **ordinateurs** qui seront mis gratuitement à la disposition des élèves, contribuer aux aménagements visant à rendre l'Institut plus **inclusif** ou contribuer à des projets spécifiques qui seront votés au Conseil de Participation.

3.3 Casiers

L'Institut met en location des casiers avec fermeture à clé. Ces casiers peuvent être loués pour l'année scolaire afin que votre enfant puisse y déposer ses affaires personnelles en toute sécurité. Le prix de la location est fixé à 30 € par casier et par année scolaire. Nous demandons également une caution de 10 € qui sera remboursée en fin d'année contre remise de la clé.

Estimation des frais annuels 2024 - 2025

Frais scolaires obligatoires	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
Photocopies	45,0 €	45,0 €	60,0 €	60,0 €	60,0 €	60,0 €
Journée sportive	6,0 €	40,0 €	40,0 €	43,0 €	/	/
Piscine/Salle de sport externe	15,0 €	15,0 €	15,0 €	15,0 €	15,0 €	15,0 €
Spectacles, théâtres et sorties diverses	30,0 €	50,0 €	50,0 €	60,0 €	75,0 €	90,0 €
Semaine solidarité	6,0 €	6,0 €	6,0 €	6,0 €	6,0 €	6,0 €
Journée info C.I.O	/	/	/	/	/	10,0 €
CNAVT (Uniquement pour élèves en immersion)	/	/	/	/	/	105,0 €
<i>Sur base de l'année précédente :</i>						
<i>Voyages de plusieurs jours</i>						
Voyage Coxyde	200,0 €	/	/	/	/	/
Voyage Rome	/	/	620,0 €	/	/	/
Voyage éducation physique (destination à préciser)	/	/	/	/	610,0 €	/
Voyage Rhéto (destination à déterminer)	/	/	/	/	/	700,0 €
<i>Activités d'un jour</i>						
Visites-Excursions-Expositions villes/sites	40,0 €	85,0 €	80,0 €	75,0 €	60,0 €	40,0 €
P90 - Ateliers	18,0 €	18,0 €	18,0 €	18,0 €	18,0 €	18,0 €

Frais scolaires facultatifs	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
Location d'un casier (+ 10 € de caution)	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €	30,0 €
Participation volontaire "Caisse Solidarité "	20,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €
Matériel pédagogique et technologique						
Education artistique	6,0 €	12,0 €	/	/	/	/
Arts d'expression (uniquement option Arts)	/	5,0 €	10,0 €	10,0 €	10,0 €	10,0 €
Syllabus Latin	4,0 €	10,5 €	8,5 €	/	/	/
Romans divers	40,0 €	20,0 €	30,0 €	20,0 €	15,0 €	15,0 €